

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le dix-sept avril deux mille vingt, s'est réuni par voie dématérialisée en application de l'article 3 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et par dérogation à l'article L2121-9 du code général des collectivités territoriales, sur demande d'un cinquième des membres du conseil municipal, et dans le délai de six jours suivant cette demande, le vingt-trois avril deux mille vingt à seize heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjointes ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; JC. PORCHERON, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, T. NAPOLY, C. ANTONUCCI, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés** : R. LHOSTE (pouvoir à L. VASTEL) ME. MORIN (pouvoir à A. MERCADIER) J. N'GALLE-EBOA (pouvoir à A. BULLETT), M. FOULARD (pouvoir à S. Le ROUZES), C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE- BORDENAVE).

**Secrétaire** : Mme Claudine MARAZANO est désignée secrétaire de séance.

- M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 25 février 2020 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ORDRE DU JOUR

Le Conseil municipal, a débattu des points suivants sans toutefois qu'il y ait eu nécessité de vote :

- 1 - Plan de continuité d'activité des services municipaux pendant la crise de l'épidémie de covid-19. Bilan de la mise en œuvre par direction.
- 2 - Situation sanitaire.
- 3 - Action sociale.
- 4 - Gestion de l'Espace Public.

- 5 - Commerce.
- 6 - Conséquences financières de la crise sanitaire.
- 7 - Mesure d'encadrement et de protection du personnel.
- 8 - Anticipation et préparation de la sortie du confinement
  - 9 - Rentrée scolaire et établissements
  - 10 - Reprise des activités des services municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et vingt-sept minutes.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fontenay-aux-Roses, le **29 AVR. 2020**

**Le Maire  
Conseiller Départemental**



  
**Laurent VASTEL**

**POUR INFORMATION**

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville [www.fontenay-aux-roses.fr](http://www.fontenay-aux-roses.fr) ou sur simple demande auprès de la Mairie